



Recherche en un coup d'œil

Examen des différences entre les délinquants et les délinquantes en ce qui concerne les infractions disciplinaires

MOTS CLÉS : *infractions disciplinaires, inconduite en établissement, délinquantes, sexe*

Ce que cela signifie

Selon les résultats de la présente étude, les difficultés d'adaptation chez les délinquantes incarcérées dans des établissements fédéraux à sécurité moyenne se manifesteraient différemment, et plus tôt, que chez les délinquants de sexe masculin. Cette différence pourrait découler du fait que le milieu carcéral des établissements à sécurité moyenne dans lequel vivent les délinquantes et les délinquants n'est pas identique. Les connaissances dans ce domaine demeurent toutefois limitées. Les incidences d'autres facteurs (notamment la santé mentale et les pratiques disciplinaires) devraient être examinées, des études sont d'ailleurs en cours dans ce domaine.

Ce que nous avons constaté

Nous n'avons pas constaté de différence entre les deux sexes pour ce qui est des infractions disciplinaires commises dans les établissements à sécurité minimale ou maximale, mais le sexe des délinquants constitue bel et bien un prédicteur de la perpétration d'infractions dans les établissements à sécurité moyenne, les délinquantes commettant plus d'infractions disciplinaires que les délinquants. Cette différence était particulièrement évidente dans le cas des inconduites mineures, les délinquantes ayant été près de trois fois plus nombreuses à commettre de telles infractions que les délinquants. Dans les établissements à sécurité moyenne, les délinquantes étaient également plus susceptibles que les délinquants de commettre des infractions au début de leur incarcération. Ici encore, les différences étaient plus marquées dans le cas des infractions mineures.

Nous avons examiné les données démographiques sur les délinquants et les caractéristiques de l'incarcération pour déterminer si elles pouvaient constituer des prédicteurs du risque de perpétration d'infractions, dans le groupe des délinquants comme dans celui des délinquantes. L'âge s'est avéré un prédicteur constant tant chez les délinquants que chez les délinquantes, à tous les niveaux de sécurité, le risque d'infractions diminuant au fur et à mesure que les délinquants avançaient en âge. Les niveaux de risque dynamiques (ou facteurs criminogènes) et le potentiel de réinsertion sociale étaient les deux seules variables uniques permettant de prédire le risque de perpétration d'infractions disciplinaires chez les délinquantes et chez les délinquants, respectivement. Le risque d'infractions était en effet plus bas chez les délinquantes qui présentaient un faible niveau de besoins parmi celles qui avaient des besoins élevés. Par ailleurs, les délinquants à faible potentiel de réinsertion sociale présentaient un risque d'infraction trois fois supérieur à celui des délinquants présentant un fort potentiel de réinsertion sociale.

L'analyse qualitative des rapports sur les infractions avec violence a également fait ressortir plusieurs différences entre les deux sexes. Les délinquants de sexe masculin étaient plus nombreux à s'être servis d'une arme et à s'en être pris à des membres du personnel, tandis que les délinquantes, qui ont moins eu recours à des armes, s'en prenaient davantage à d'autres délinquantes, pour des motifs d'ordre relationnel ou dans un but de vengeance. L'importance du dommage infligé et la gravité des infractions étaient comparables dans les deux groupes.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Cette étude avait pour but d'examiner les différences entre les sexes pour ce qui est des inconduites commises dans le milieu correctionnel fédéral canadien. Bien que l'une des priorités stratégiques du SCC consiste à assurer la sécurité du personnel et de tous les délinquants (en mettant l'accent sur la prévention des inconduites en établissement), la majorité des études dans ce domaine ont porté sur des délinquants de sexe masculin. Par conséquent, nous disposons de trop peu de données sur le comportement des délinquantes incarcérées comparativement à celui des délinquants. Compte tenu de l'augmentation du nombre de délinquantes placées sous responsabilité fédérale au cours de la dernière décennie et des besoins multiples de cette population (toxicomanie, difficultés d'adaptation et problèmes de santé mentale, notamment), le comportement des délinquantes en milieu correctionnel est une question qui mérite un examen plus approfondi.

Ce que nous avons fait

L'étude portait sur 951 délinquants et 951 délinquantes admis dans un établissement correctionnel fédéral en vertu d'un nouveau mandat de dépôt entre le 1^{er} avril 2008 et le 31 mars 2011. Les différences entre les sexes pour ce qui est des inconduites ont été évaluées en comparant la fréquence, les modèles et les prédicteurs d'infractions disciplinaires dans le temps, ainsi que la nature des infractions avec violence. Des analyses quantitatives des deux types d'infractions étudiées (mineures et graves) ont été réalisées auprès des délinquants, regroupés selon le niveau de sécurité.

Pour de plus amples renseignements

Harris, A., Blanchette, K. et Brown, S. (2014). *Examen des différences entre les délinquants et les délinquantes en ce qui concerne les infractions disciplinaires*. (Rapport de recherche R-312). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir le rapport complet en version PDF, veuillez en faire la demande à la [Direction de la recherche](#) ou par téléphone au (613) 995-3975.

Vous pouvez également visiter le site internet pour une liste complète des publications de recherche.